



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2011

---

- Présents :** Philippe FALKENAU – Eveline NICOLAS – Claude BOUHELIER - Guillaume MARECHAL – Sylvie BERTIN - Christophe KROL - Michel CAILLOUX - Philippe HULOT - Bernard VERSCHELDEM - Alain TROUVE - Jacky MELIQUE  
Maurice OUERFELLI - Sandra DINET
- Absents :** Mireille FALQUE pouvoir à Maurice OUERFELLI  
Françoise LEDOUX pouvoir à Sandra DINET  
Philippe PORCHER pouvoir à Bernard VERSCHELDEM  
Henri KIRIEL pouvoir à Philippe FALKENAU  
Cécile GAUVILLE HERBET pouvoir à Claude BOUHELIER  
Stanislas HALAMA pouvoir à Eveline NICOLAS

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

**1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2011 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité du conseil municipal.

**2. Délibération afin d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre pour le projet de salle des associations située derrière la mairie et à demander une subvention au Conseil Général.**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de salle des associations élaboré par un architecte présenté courant septembre aux membres de la commission des travaux.

Ce projet concerne la transformation du préau situé derrière la mairie en une salle à l'usage des associations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour recruter un maître d'œuvre et demander une subvention au Conseil Général.

**3. Délibération afin d'autoriser Monsieur Le Maire à lancer une consultation pour une étude et une maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement et de voirie rue du Puits Berthaud**

Monsieur le Maire expose la situation très dégradée d'une partie des voiries communales les plus anciennes et notamment de la rue du Puits Berthaud.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour recruter un maître d'œuvre en vue de la réalisation de ces travaux d'assainissement et de voirie rue du Puits Berthaud.

Il est convenu que des travaux de voirie devront être aussi envisagés dans d'autres rues de la commune (rue des Frièges, rue des Acacias et rue Marcel Dassault). Ces dossiers seront étudiés prochainement par la Commission des Travaux.

**4. Délibération afin d'autoriser Monsieur Le Maire à lancer une consultation pour une maîtrise d'œuvre pour l'isolation de la salle de judo et une demande de subvention DGE (Dotation Globale d'Equipement) et au Conseil Général :**

Monsieur Le Maire présente ce projet qui concerne l'isolation de la salle de judo située dans la salle des sports. Il précise que ce projet a fait l'objet d'un avant projet sommaire élaboré par un architecte. Le coût estimé des travaux est de 32 436 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour autoriser Monsieur Le Maire à solliciter des subventions pour ces travaux.

- Subvention espérée du Conseil Général : (31 %) 10 055.16 € HT
- Ou subvention DGE espérée : (45%) 14 596.20 € HT

**5. Délibération pour la taxe de raccordement à l'égout :**

Le Conseil Municipal s'interroge sur la formulation à retenir pour la délibération visant à préciser les modalités d'application de la délibération du 21 avril 1977 instituant la taxe de raccordement à l'égout. Après larges discussions et compte tenu de la complexité de certains dossiers, il est convenu de reporter la délibération au prochain Conseil Municipal et de demander conseil à la société SVP.

**6. Délibération afin de céder au département le terrain cadastré 964 pour la réalisation des travaux du city stade :**

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce projet qui semble en bonne voie d'aboutissement. Pour la réalisation d'un City Stade, le Conseil Général qui assurera la maîtrise d'ouvrage du projet doit légalement être propriétaire du terrain sur lequel se dérouleront les travaux. Le terrain ainsi cédé sera rétrocédé à la commune, dès l'achèvement des travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de céder au Département, à l'euro symbolique le terrain cadastré n°964 le temps de la réalisation des travaux, prend acte que ce terrain sera restitué à la commune dès l'achèvement des travaux.

**7. Délibération afin d'autoriser Monsieur Le Maire à signer un compromis avec l'assurance pour le sinistre de la cabane de chasse :**

Monsieur le Maire expose l'historique de cette affaire et donne lecture du protocole établi entre Gan Assurances (assureur de l'association qui louait la cabane de chasse) et la commune de Fleurines. Le montant du préjudice est établi à 138 000 € et sera versé à la commune dès signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour autoriser Monsieur Le Maire à signer le protocole transactionnel avec Gan Assurance.

La séance est levée à heures 22:15

**Le Maire  
Philippe FALKENAU**